

SURVEILLANCE COLLECTIVE DU VIGNOBLE

Importance de la surveillance :

- ✓ Détecter de nouveaux foyers naissants
- ✓ Connaître l'état sanitaire du vignoble et l'évolution des foyers
- ✓ Accompagner l'assainissement par l'arrachage des pieds symptomatiques

Remerciements à l'ensemble des personnes ayant participé au bon déroulement de la prospection ainsi qu'aux différentes structures impliquées.

74 groupes

Dont 21 accompagnés par les techniciens

Equivalent à 2023

Plus de groupes autonomes

924 participants

+11% par rapport à 2023

91% de l'AOC

Arbois prospectée

-9% par rapport à l'objectif

55% du reste du vignoble

+5% par rapport à l'objectif

1024 échantillons de 1 à 5 ceps

-20% par rapport à 2023

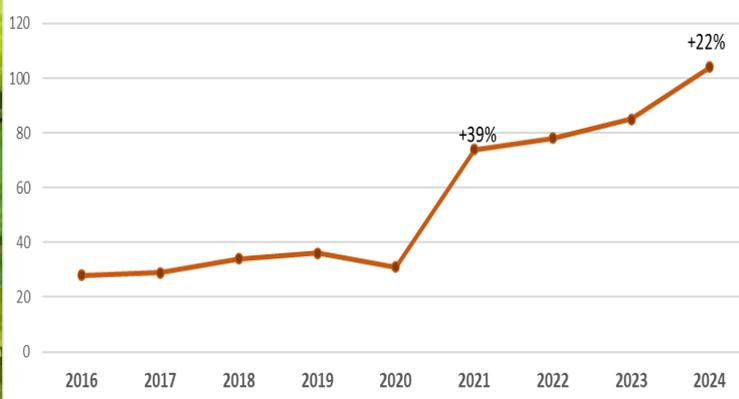
809 Parcelles prélevées

1 échantillon pour 1,6ha prospectés

LES RÉSULTATS

49 nouvelles qui n'avaient pas été positives jusqu'alors, soit un total de 104 parcelles positives FD en 2024. Chiffre sous-estimé car plus d'une 20aine de parcelles positives en 2023 n'ont pas été prélevées (secteur à fort historique).

nombre de parcelles positives FD



Secteur	parcelles FD+	commentaire / évolution
Arbois/Montigny	79	Augmentation du nombre de parcelles dans les foyers historiques et nette extension aux abords de ceux-ci
Sud d'Arbois	20	Augmentation nombre de parcelles dans ou aux abords du foyer "Trinquelins/combe berçot" confirmation ou nouvelles zones: <i>Guillebouton, La Pinte, Geillon, Sorbief, Grillard, Spoi, Buvilley Peulyes</i>
Villette	1	Légère regression
Grozon	3	Confirmation du foyer; pas d'évolution
Molamboz	1	Nouveau foyer; parcelle à 170m d'autres
Cesancey	0	Foyers 2022 / aucune détection en 2023 et 2024
Perrigny	0	

1 parcelle dépasse le cumul de 20% de ceps symptomatiques sur 3 ans (seuil d'arrachage de la parcelle).

6 autres se situent entre 10 et 17% !

Et 2 parcelles ont été arrachées par le propre chef des exploitants car jugées non gérables.



CONSTATS ET ENSEIGNEMENTS

- La remobilisation des **participations à la prospection (+11%)** permet de réaliser correctement l'indispensable prospection et également de sensibiliser tout un chacun sur la gestion de ce fléau.
- Les foyers précocement découverts (1 à 2 parcelles FD+) : sont efficacement contenus voir éradiqués : importance de maintenir une surveillance fine sur l'ensemble du vignoble.
- Le bilan montre encore une **extension de la maladie sur l'AOC Arbois**.
- 2024 est une année d'assez faible expression du bois noir, et les symptômes constatés en prospection ont plus de probabilité d'être de la FD. **L'effort et la rigueur d'arrachage cet hiver est une chance de mieux impacter la progression de la maladie.**
- La **qualité de prospection semble s'améliorer**. Mais elle reste néanmoins **insuffisamment fine** quant à l'objectif d'arrachage et d'assainissement du vignoble.
- L'oubli (marquage ou arrachage) de pieds, **même partiellement symptomatiques**, dans les foyers est très risqué et contribue au maintien et à la propagation de la maladie.
- Les nouvelles parcelles FD sur Arbois/Montigny et hors proximité immédiate avec les foyers historiques sont souvent cultivées par des exploitants déjà concernés : **le transport par le matériel viticole de cicadelles contaminées semble encore bien présent**.
- Pour autant, beaucoup de viticulteurs (10) nouvellement concernés sont signalés cette année.
- Les suivis de populations de cicadelles FD, avant et après les périodes de traitement obligatoire, montrent une diminution du nombre de cicadelles par apport aux zones non traitées. **Les traitements ont indéniablement une efficacité, malgré quelques situations où le niveau d'efficacité est plus faible.**
- Pour autant, les comptages larvaires en début de campagne montrent des populations de cicadelles sur les secteurs traités quasi-équivalent au reste du vignoble : **donc largement suffisantes** pour perdurer l'épidémie.

LES PROCHAINES ÉTAPES

- 1. L'arrachage, avant le 31 mars 2025**, des ceps de vigne est **obligatoire** :
 - Dans les parcelles contaminées en 2024 (courrier du SRAL envoyé à leur exploitants) : les ceps analysés (peinture jaune) ou comptés par la FREDON (peinture bleu) tout comme les ceps symptomatiques marqués (ruban de balisage rouge et blanc ou jaune).
 - Dans les zones délimitées (communes de **l'AOC Arbois**, les communes de l'Etoile, Menétru, Château-Chalon, Pannessières, Perrigny, Cesancey, Chailleuse, Val-Sonnette et Grozon) : les ceps symptomatiques marqués lors des prospections (ruban de balisage).Après le 31 mars, des contrôles d'arrachage seront diligentés par le SRAL.
Il est d'autre part **fortement conseillé d'effectuer l'arrachage de ces pieds symptomatiques** sur l'ensemble du vignoble.
- 2.** Une réunion sera organisée d'ici avril 2025 pour vous transmettre toutes les infos, refaire un point sur cette maladie, les stratégies de lutttes collectives et individuelles, et répondre à toutes vos interrogations.
- 3.** Le groupe de travail réunissant les professionnels sera réuni au courant de l'hiver pour la mise en place du plan d'action afin de **renforcer l'efficacité de la lutte**.
- 4.** Renforcement des contrôles par les inspecteurs du SRAL pour toutes les mesures obligatoires : les arrachages, la participation à la prospection et la réalisation des traitements insecticides. Au niveau de toute la région Bourgogne – Franche-Comté, le nombre de procès-verbaux a augmenté en 2024. Le montant total des transactions pénales dépasse les 100 000 euros pour la non application des mesures de surveillance et de lutte contre la flavescence dorée.

Flavescence Dorée : adopter les bons réflexes

Comment s'en sortir ?

La maîtrise de l'épidémie ne s'envisage que par une **attention sans faille et sur tous les fronts**, dans des zones où la maladie a récemment été détectée, mais plus encore en secteur où elle est bien implantée, comme sur l'appellation Arbois. Forts de constats et de l'expérience locale et d'ailleurs voici les clés pour la faire reculer.



1/ Ne pas oublier que la flavescence a toujours 1 ou 2 années d'avance sur l'expression des symptômes ! L'arrachage des ceps les plus symptomatiques des parcelles détectées comme positives ne suffit pas à gérer la maladie :

- Beaucoup de ceps et de parcelles ne sont pas échantillonnés : les résultats 2024 montrent bien que la maladie est malheureusement présente dans beaucoup plus de parcelles qu'on ne le pense. **Donc l'attention doit se porter au-delà des seules parcelles identifiées comme positives.**
- D'autre part, la prospection collective est souvent non exhaustive : nombreux symptômes ne sont pas signalés :
 - **Il est important d'effectuer une prospection complémentaire des parcelles de votre domaine, suivie d'un arrachage scrupuleux (avec les racines), en évitant tout risque de repousse.**
 - **Les ceps à symptômes faibles ou partiels doivent également être enlevés** (besoin d'être précis quant à l'identification des symptômes).



2/ Le transport du vecteur est un facteur de propagation important et évident au vu des résultats locaux.
- Diagnostiquer la cause du déplacement possible de cicadelles viables (entre mi-mai et octobre) : matériel viticole (rogneuse, pulvé, machine à vendanger...), prestataire de service...
Le rognage et écimage sont reconnus comme principal risque :

- **Terminer ces tâches par les parcelles ou secteur touchés afin d'éviter de sortir des cicadelles infectées vers des zones saines.**
- En sortie de chaque parcelle, **faire un nettoyage des outils** là où des insectes viables pourraient être piégés.



3/ La présence, même faible, de cicadelle entraîne inexorablement des contaminations. La **lutte contre le vecteur** est un élément **essentiel** : respecter **scrupuleusement les dates de traitements** qui se base sur le cycle de la cicadelle et du risque de contamination, et de maintenir les cadences afin de ne pas laisser de trous dans la protection

En complément de l'aspect réglementaire (nombre et période d'application), il est primordial **d'améliorer la qualité de pulvérisation et les conditions d'application**. C'est d'autant plus important avec les pyréthres naturels et leur comportement singulier. L'accompagner de méthodes amélioratrices :

- Conditions d'application (préparation, moment de la journée...)
- Un épamprage en amont du traitement, permet de concentrer les populations sur le haut de végétation
- Limiter l'entassement de végétation (amélioration de la couverture phytosanitaire)
- Utilisation de barrière physique (talc, argile), ...

Contrôler l'efficacité grâce à un comptage larvaire avant et 2 jours après traitement.



4/ Arrachage précoce dès l'apparition des symptômes (fin-juin, juillet) : permet de limiter, de plusieurs précieuses semaines, les risques de contamination à partir de ces souches (NB : prévenir en amont la SVJ ou FREDON pour permettre de réaliser une analyse).

5/ Gestion des chardonnay fortement impactés par le bois-noir : toujours très tendancieux. Ce cépage très sensible au bois-noir l'est tout autant à la FD. **En zone à risque l'arrachage des ceps symptomatiques doit être méticuleux.**



6/ Utiliser des **plants traités à l'eau chaude** pour éviter le risque d'autres introduction de la maladie

Efforts individuels, pour des résultats collectifs !

Société de Viticulture du Jura

BP 40417 – 455, rue du Colonel de Casteljaou - 39016 LONS LE SAUNIER Cedex
Site : www.sv-jura.com Tel : 03 84 35 14 02